

LES MARGUERITES 2

Permis de construire « Les Marguerites 2 »

Le permis de construire « Marguerites 2 » qui a fait l'objet d'un dépôt public est la suite logique d'une procédure initiée il y a plusieurs années déjà. La commune de Saignelégier n'est pas à l'origine de cet important projet qui correspond cependant aux besoins de la population des Franches-Montagnes en ce qui concerne les appartements adaptés et protégés et de la commune s'agissant de la crèche/UAPE.

En effet, ce projet permettra à la commune d'améliorer les prestations d'accueil de la petite enfance qui respecteront les exigences légales et les normes en vigueur et à des conditions financières intéressantes.

Ce projet respecte les réglementations communale et cantonale en la matière. Il n'y a donc pas d'opportunité à redéfinir le plan spécial qui a fait l'objet d'une procédure complète sans que les autorités communales n'aient eu à traiter des oppositions, déposées mais finalement retirées durant la procédure.

Le Conseil communal veillera à ce que les promoteurs réalisent les aménagements extérieurs favorisant la rencontre entre les générations et l'intégration du projet dans le paysage.

Après une pesée des intérêts, ce projet a été préavisé favorablement.

Saignelégier, le 16 juin 2020

Le Conseil communal

Administration communale

Rue de la Gare 18
Case postale 265
2350 Saignelégier
Tél. 032 951 16 22

Ouverture des guichets

Lundi	13h30 – 17h00
Mardi	13h30 – 17h00
Mercredi	fermé
Jeudi	14h30 – 18h00
Vendredi	13h30 – 17h00

Informations pratiques

Chemin de vie
Réervations des

stands au Marché-
Concours

Contacts
d'urgence

Immobilier
Webcam